



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE (27^{ème} PLAN AFI)

Libreville, Gabon, juillet 2024

Point 2 de l'ordre du jour : Election d'un nouveau Président du Comité de pilotage du Plan AFI

(Présenté par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
Ce document appelle à l'élection du Président du Plan AFI conformément à la Partie 3, paragraphe 3.3.2 du Document de Programme du Plan AFI.	
La suite à donner par la Réunion est indiquée au paragraphe 3 de ce document.	
REFERENCES	A- Document de programme du Plan AFI B- Rapports des Réunions du Comité de pilotage du Plan régional global pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI).
Objectifs stratégiques	A- Sécurité B- Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le Document de programme du Plan AFI prévoit l'élection du Président du Plan AFI afin d'assurer la continuité nécessaire des activités du programme.
- 1.2. Le présent document de travail appelle à l'élection du Président du Comité de pilotage du Plan AFI, conformément aux dispositions du Document de programme du Plan AFI.

2. DISCUSSION

- 2.1. Le Document de programme du Plan AFI prévoit dans sa Partie III, paragraphe 3.7, ce qui suit :
- 2.2. Les membres du Comité de pilotage sont nommés par le Secrétaire général. D'autres parties prenantes peuvent occasionnellement participer et contribuer aux travaux du Comité de pilotage, à l'invitation du Secrétaire général. Les membres sont issus des États, du Conseil de l'OACI, de la

Commission de navigation aérienne, d'organisations internationales, de la communauté des donateurs et 'autres partenaires.

- 2.3. Tous les États africains représentés au Conseil de l'OACI et représentants auprès de l'OACI peuvent désigner un membre au Comité de pilotage. Les membres africains de la Commission de navigation aérienne désignés par les États siègent au Comité de pilotage. Le Président de la Commission de navigation aérienne siège en sa qualité de Président. Les autres États membres du Conseil peuvent être invités par le Secrétaire général à désigner leur représentant ou responsable de leur gouvernement pour siéger au Comité de pilotage.
- 2.4. Le Comité de pilotage est présidé par un président élu par les membres du Comité.
- 2.5. Le Comité de pilotage du Plan AFI, lors de sa 23^{ème} Réunion tenue virtuellement le 29 juillet 2020, a élu M. Levers Mabaso, Représentant de l'Afrique du Sud au Conseil de l'OACI, en qualité de Président du Comité, fonction qu'il exerce depuis lors.
- 2.6. La réunion se souviendra que l'actuel Président a quitté son poste de Représentant de l'Afrique du Sud au Conseil de l'OACI en 2024.
- 2.7. En conséquence, la 27^{ème} Réunion du Comité de pilotage est invitée à élire parmi ses membres un Président pour modérer ses travaux.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

La réunion est invitée à :

- 3.1. reconnaître et saluer les résultats obtenus par le Comité de pilotage du Plan AFI sous la direction du Président sortant, M. Levers Mabaso; et
- 3.2. élire un nouveau Président conformément aux dispositions du Document de programme du Plan AFI. Le Président élu entrera en fonction le 17 juillet 2024.